6 PAGES 5 CENTIMES

L'Égalité
DE ROUBAIX TOURCOING

Fondé en 1893

Téléphones. A LILLE N° 1.02 — A DOUAI N° 412 — A ROUBAIX N° 2.52 — A LENS N° 0.52

ABONNEMENTS — 3 mois / 6 mois / 1 an — Nord et Départements limitrophes . . . 4 fr. 50 / 9 fr. / 18 fr. — Autres Départements . . . . . 5 fr. 50 / 11 fr. / 22 fr. — Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les Bureaux de poste

NUMÉRO 5 CENTIMES

PUBLICITÉ — Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger.

Jeudi 4 Juin 1914

Au Congrès Républicain Sénatorial

M. Dron, désigné comme candidat à l'élection sénatoriale du 21 Juin.

Le Congrès sénatorial républicain du Nord s'est réuni hier à Lille. Il a désigné comme son candidat à l'élection du 21 juin prochain M. Dron, en remplacement de M. Sculfort, décédé.

La séance fut mouvementée. Des délégués de l'arrondissement de Valenciennes menés par MM. Lepez et Davaine se livrèrent à une manœuvre qui eut pour but de ne promettre à la candidature Dron l'appui des délégués de Valenciennes qu'à la condition qu'aux élections générales prochaines on ferait sur la liste des sénateurs du Congrès une place à M. Davaine.

La manœuvre avait été amorcée le matin même et voici comment.

Le conciliabule du Buffet

Vers onze heures du matin, dans un salon du Buffet de la gare une vingtaine de délégués valenciennois, y compris MM. Davaine et Lepez avaient pris rendez-vous avec les sénateurs du Nord et M. Vancauwemberghe, président du Conseil général qui devait être président du Congrès dans l'après-midi.

Au cours de cette entrevue MM. Davaine et Lepez déclarèrent qu'ils n'apporteraient le concours de leurs amis à la candidature Dron qu'à la condition que le Congrès prendrait, dans la journée, l'engagement de réserver une place, sur la liste des sénateurs radicaux, en janvier prochain, au candidat de l'arrondissement de Valenciennes, et par là MM. Lepez et Davaine désignaient... M. Davaine.

Les sénateurs presents (MM. Aug. Potié, Hayez, Bersez, Trystram) auraient accepté cette combinaison.

Une motion devait être déposée au Congrès, dans l'après-midi.

La séance du Congrès

Environ deux cents délégués étaient réunis dans la salle de la Société Industrielle. Il y avait là comme sénateurs : MM. Trystram, Bersez Ch. Debierre, Aug. Potié et Hayez, comme députés : MM Pasqual, Le Roy, Lemire, Defontaine et... Seydoux !

M. Vancauwemberghe présidait. A ses côtés se trouvaient MM. Bersez et Trystram.

M. Vancauwemberghe prononça l'éloge de M. Sculfort et excusa M. Maxime Lecomte empêché de se rendre au Congrès. Il donna lecture de la motion élaborée, au cours du conciliabule du matin, et proposée par les délégués valenciennois.

LA MOTION DAVAINE-LEPEZ

Voici le texte de cette motion :

Le Congrès reconnaissant que l'arrondissement de Valenciennes, l'un des plus importants et de ceux qui fournissent le plus fort contingent électoral républicain, se trouve actuellement dépourvu de tout représentant au Parlement, il y a lieu de tenir compte de cette situation exceptionnelle ;

Le Congrès exprime donc formellement le désir que le prochain Congrès, en décembre 1914, délègue au vœu des délégués de l'arrondissement de Valenciennes, lorsqu'il aura à arrêter la liste de ses candidats en vue du renouvellement intégral de la représentation sénatoriale du Nord.

LA MOTION DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

La lecture de cette motion soulève des protestations. L'arrondissement d'Hazebrouck veut aussi avoir son candidat aux élections sénatoriales générales Il veut, lui aussi, des garanties quant à présent.

L'abbé Lemire dépose donc une motion ainsi conçue :

Les délégués sénatoriaux de l'arrondissement d'Hazebrouck soumettent à l'assemblée plénière la résolution suivante :

Soucieux de maintenir l'unité du parti républicain ils ne présentent pas de candidat à l'élection du 21 juin,

mais décidés à sauvegarder les droits de l'arrondissement d'Hazebrouck et à observer ainsi les statuts du parti,

ils demandent la promesse ferme qu'un siège sera réservé à cet arrondissement sur la liste du parti républicain aux élections générales de janvier 1915

et que le candidat à ce siège sera désigné par la Fédération des Ligues républicaines du même arrondissement.

L'ABBÉ LEMIRE DEFEND HAZEBROUCK

Le député Pasqual se lève. Il déclare qu'il est regrettable de voir que, dès le début du Congrès, on pose des conditions, on demande des engagements pour l'avenir...

L'abbé Lemire explique pourquoi il dépose la motion, au nom des délégués de l'arrondissement d'Hazebrouck :

« Il ne peut pas y avoir d'équivoque, dit-il. Nous acclamons dès à présent le nom de M. Dron, candidat du Congrès républicain.

M. Dron est un vieux lutteur républicain Les troupes qu'Hazebrouck lui apporte sont importantes. Je le sais bien, moi qui suis le bénéficiaire actuel de cette poussée républicaine de notre arrondissement. Les républicains de longue date, ceux qui combattent depuis 30 ou 40 ans, sans tenir compte de la robe que je porte n'ont voulu voir en moi que le défenseur des droits de l'Homme et de la République... Eh bien, ces combattants qui ont accompli si vaillamment leur tâche demandent qu'on ne méconnaisse plus les droits d'Hazebrouck. Il est temps que notre tour vienne d'avoir notre sénateur républicain ! »

ENFIN, ON CAUSE DE L'ORDRE DU JOUR

Mais on n'a pas encore abordé l'ordre du jour du Congrès : la désignation d'un candidat à l'élection du 21 juin.

M. Vancauwemberghe le rappelle. Il faut que l'on choisisse un candidat.

« C'est un acte de grande justice, de prudence, et de raison que le Congrès va accomplir en acclamant M. Dron, depuis si longtemps sur la brèche, comme candidat du Congrès. »

Et une acclamation prolongée salue ces paroles.

M. Dron expose ses vues

M. Dron monte à la tribune. Il remercie le Congrès de la manifestation de sympathie qu'il vient de lui faire.

« Il y a six ans, dans ce même Congrès, j'ai repoussé les sollicitations de mes amis qui voulaient proposer ma candidature, mais je ne voulais pas abandonner un poste de combat pour un poste de repos ! Vous avez choisi Sculfort et nul choix n'était plus mérité. Il aurait tenu un grand rôle au Sénat si sa santé le lui avait permis... »

M. Dron dit qu'il accepte d'être candidat pour réaliser sur son nom l'union si nécessaire de tous les républicains. Il lui est revenu que certains s'effrayaient déjà ; mais depuis qu'il est dans la politique n'a-t-il pas su trouver souvent un terrain de concessions réciproques, entre les plus modérés et les plus avancés des républicains pour opérer une concentration utile.

Il rappela son passé qui est le sûr garant de l'avenir. Son programme ? Il l'exposa brièvement

« Idéal laïque, esprit de tolérance et de fraternité, devoir de solidarité, justice dans l'ordre fiscal, voilà en peu de mots les aspirations de ma pensée, aussi éloignée des conceptions de capucinières que du principe néfaste de la lutte des classes...

» La loi de trois ans ? Mon opinion ? Elle n'a point changé. C'est une loi mal préparée mal venue, qui doit être réforme à bref délai...

M. HAYEZ. — « Il va trop loin... !

» Mais continua M Dron, si on m'offrait de supprimer soudainement une loi que j'ai combattue je m'y opposerais. Néanmoins la loi de trois ans exige des remaniement ; vous ne pouvez pas refuser qu'on propose les moyens d'alléger la charge qui pèse si lourdement sur le pays...

» L'impôt sur le revenu ? Nous sommes en plein désarroi financier. Il y a un deficit de 600 millions. L'impôt sur le revenu, accepté ici par Sculfort il y a 6 ans, est le seul remède à la situation critique. Le Sénat n'acceptera pas la déclaration contrôlée On trouvera des accommodements entre le Sénat et la Chambre. Ce sont deux puissances dont il convient d'harmoniser les efforts

» Le mode de scrutin ? La Chambre votera la R. P. pure et simple Le Sénat continuera-t-il à s'y opposer ? Il est impossible d'admettre qu'on retourne à la bataille électorale avec le mode de scrutin actuel, dont nous venons de faire l'expérience la plus écœurante ! ».

Enfin parlant du Parti républicain dans la région, M. Dron déclara qu'il fallait le réorganiser solidement pour qu'il n'aille plus au combat électoral en « ordre dispersé » et à cela il consacrerait ses loisirs de sénateur si le Congrès lui faisait confiance et assurait la victoire républicaine sur son nom. »

M. LEPEZ REVIENT À LA CHARGE

« Eh bien, et l'arrondissement de Valenciennes ? questionnent des voix dans l'entourage de M. Davaine.

M. LEPEZ se lève : « Les sénateurs en exercice ont pris les engagements, ce matin, vis-à-vis de Valenciennes Que comptez-vous faire ?

M. DAVAINE a l'air confus de cette intervention qui étonne le Congrès.

Quels engagements ont donc été pris ?

M. VANCAUWEMBERGHE comprend qu'une explication est nécessaire.

« Ce matin dit-il, les sénateurs en exercice ont eu une entrevue avec les délégués Valenciennois. Ils ont promis un siège à ceux-ci sur la liste radicale. Mais ils n'ont pu engager que leurs individualités. Le dernier mot doit rester au Congrès.

« Tous les droits acquis ajoute-t-il, seront respectés ; aucun des sénateurs sortants n'a manqué à ses devoirs et je cite MM Bersez, Debierre, Potié Hayez, Max. Lecomte, Trystram, et demain.. Dron Il n'y aura donc qu'une place sur la liste radicale. Les arrondissements d'Hazebrouck et de Valenciennes se la disputent Il faudra que l'un des deux retire ses prétentions. »

Le député LE ROY : « Le Congrès actuel ne peut pas décider de ce que fera le Congrès de décembre prochain ! Evidemment, l'arrondissement de Valenciennes n'a plus d'élus républicains Il a des droits essentiels à faire valoir.

Un tumulte se produit dans la salle. Dans les rangs des amis de MM Davaine et Lepez une voix se fait entendre :

— « Si nous n'avons pas la promesse d'un siège pour Davaine nous réservons toute notre liberté d'action ! ».

« Taisez-vous, chuchota Davaine, éperdu

M. LEPEZ. — « Nous demandons un engagement moral ! ».

Les Davainistes font un «chambard» qui indigne une grande partie de l'assemblée. C'est à ce point que M Dron vient déclarer à la tribune que « puisqu'on pose des conditions, puisqu'il y a des tiraillements, il ne peut plus se croire le candidat d'Union qu'il veut être... »

M. DAVAINE. — On n'a pas posé de conditions !

M. PASQUAL. — « Si ! Du reste, vos amis ont voté pour les réactionnaires la fois dernière... »

M. DRON insiste pour qu'on tienne compte de la situation de l'arrondissement de Valenciennes Les droits d'Hazebrouck seront envisagés plus tard.

L'Abbé LEMIRE demande que « le Congrès exprime le vœu que les arrondissements non pourvus de sièges de sénateurs seront pourvus «successivement» au Congrès de Décembre... »

M. LEPEZ grimpe à la tribune, parle de l'esprit de conciliation de ses amis et dit que si l'on prend l'engagement de ratifier le choix d'un candidat fait par eux, pour le Congrès de Décembre ils marcheront pour Dron ! » Autrement, ajoute-t-il, vous démolirez notre parti dans l'arrondissement de Valenciennes comme il a disparu dans l'arrondissement de Lille !

De véhémentes protestations s'élèvent à ces mots. Le brouhaha s'accroît.

M. Dron désigné comme candidat

L'ORDRE DU JOUR

MM. Defontaine et Pascal proposent qu'on passe au vote sur l'ordre du jour pur et simple.

Après de nouvelles discussions le Congrès accepte par acclamations, la candidature de M. Dron pour l'élection sénatoriale du 21 juin.

Puis à une faible majorité de mains levées cette addition à l'ordre du jour, proposée en substance par M Dron :

« Le Congrès exprime le vœu que lors du prochain congrès on tiendra compte des droits de Valenciennes, suivant la motion déposée par les délégués de cet arrondissement ».

Et le Congrès est terminé. A. W.

La Crise Ministérielle

VOIR EN 2e PAGE :

Les consultations de M. Poincaré. - Viviani, sollicité de former le nouveau Cabinet, rendra sa réponse aujourd'hui.

CRHONIQUE

Un brave homme

Il y avait, dans ce bourg de la frontière belge, un forçat gracié, très sage, de cette sagesse des petites filles de parents sévères qui restent assises très longtemps et, vivant dans l'effroi, ne font rien qu'en demandant la permission.

On le reconnaissait de loin à sa démarche tranquille ; c'était l'homme du bourg qui marchait le plus lentement, enfoui dans son tricot de laine aux poches déformées par l'habitude d'y mettre profondément les mains. Plus grand'chose ne l'intéressait et il aimait ses souvenirs ; cela se voyait à sa figure aussi tranquille que sa démarche ; la figure travaillée d'un homme qui a eu la vie dure ; ses yeux clairs et tristes regardaient par-dessus les gens, même quand il leur parlait, ce qui était rare. Il gagnait sa vie chez un fondeur où il avait travaillé dans sa jeunesse, avant d'être envoyé pour vingt ans à Cayenne. On le reprit parce que le pays ne lui en voulait pas d'avoir été forçat et chacun convenait que c'était un brave homme. Il ne racontait pas volontiers son histoire, car il craignait les gros auditoires et d'attirer l'attention sur lui. Sa crainte des gendarmes était grande, mais sans haine, et l'on voyait bien, quoiqu'il n'en dît jamais rien, qu'il haïssait les douaniers.

Chaque dimanche il venait boire une chope au même estaminet peu fréquenté, chez la veuve Triquet qui tenait un petit débit où ne consommaient pas les ouvriers parce qu'elle leur défendait de cracher par terre. Le vieux forçat se régalait, non pas tant de la bière, qui était aussi mauvaise qu'ailleurs, mais parce qu'il la buvait comme il n'avait pas bu pendant vingt années ; assis à sa façon, maître de ses gestes et de son temps.

Un dimanche qu'il était ainsi attablé, un voyageur de commerce à la table voisine damanda tout bas à la cabaretière qui était ce vieil homme silencieux. Elle répondit :

« C'est Lecocq ».

Cela n'apprenant rien à l'autre, elle haussa le ton, par cette habitude des gens simples qui croient que le sens des paroles augmente avec leur bruit :

« Lecocq, l'ancien forçat »... et certifia en voyant l'autre reculer sa chaise :

« C'est un brave homme ».

Lecocq se leva, ôta sa toque de poil et dit doucement :

« Oui, monsieur, je suis un brave homme ».

Le voyageur fronça les sourcils et le regarda sans bienveillance.

Il répéta :

« Je suis un brave homme, monsieur. C'est la balle de Coutiches qui a tout fait.

— Ah !...

— Oui, monsieur... Mon frère et moi, nous étions les deux plus habiles fraudeurs du pays et nous n'avions jamais voulu de mal à personne. Notre père aussi avait été fraudeur et notre grand-père. On nous apprit le métier très jeunes. Voilà qu'il vint à la capitainerie de nouveaux douaniers à qui les anciens dirent qu'on ne pourrait jamais nous prendre. Il paraît que cela les fit rire et, un matin, sur une route du bois de Coutiches, ils tirèrent sur nous, à deux cents mètres, un coup de fusil qui fit saigner mon frère à la jambe. Il s'assit sur nos ballots, et je courus au fossé qui fumait. Me voyant venir, les deux douaniers qui étaient là cachés s'enfuirent se vanter d'avoir fait poser leur ballot aux Lecocq.

Je revins chez nous avec les deux charges et mon frère qui s'appuyait sur moi.

Après boire une chope et sa blessure pansée, la colère nous prit. Du bord d'un trou, à deux cents mètres, tirer sur nous qui n'avions jamais fait de mal à personne !

J'allai à la capitainerie. On n'y voyait qu'un petit jeune homme, nouveau dans le pays, écrire derrière la grille d'une fenêtre. Je frappai dans la porte, à coups de poing d'abord, puis à coups de pied. Revenu au milieu de la rue, je me souviens que je sentis le pavé bien sec sous mes souliers et que je réfléchis que ce serait très bon pour se battre. Le petit jeune homme qui n'écrivait plus, me regardait, comme font les enfants qui ont peur mais qui veulent voir. Je criai :

« Sortez donc de là-dedans ! Je n'ai pas de fusil ; je ne suis pas dans un trou ! Sortez donc un peu ceux qui ont tiré sur nous ! ».

Je demandai des pierre aux voisins qui étaient tous sur leurs portes. Chez nous, il y avait toujours un sac de café que nous vendions au détail. Quand c'était un pauvre, il en prenait une poignée, une femme, on lui mesurait la poignée nous-mêmes, à cause de sa main plus petite.

Les voisins me donnèrent les cailloux de leurs jardins et je les lançai dans les vitres. Personne ne vint ; alors je m'en allai et les gens sur mon passage disaient : « C'est bien ça ! Lecocq ! »

Ça m'apaisait un peu, mais j'aurais tout de même bien voulu me battre. Mon frère me dit : « Bon ça ! Attends que je sois guéri ! ».

L'après-midi, le petit d'un fraudeur arrive en courant : les gendarmes venaient m'arrêter. Je prends du pain et je m'en vais par les jardins en sautant toutes les haies mieux que leurs chevaux qui me chassèrent jusqu'à la nuit. Pendant qu'ils campaient sur la frontière, je reviens chez nous et j'emporte mon frère en Belgique. En partant, c'était mal commode mais, après une demi-heure, comme il ne remuait plus, ça alla tout seul.

Au retour de me poursuivre, les gendarmes vinrent aussi pour l'arrêter, voulant au moins en avoir un. On fouilla toutes les maisons et dans toutes les maisons, on disait : « Les coquiaux ils ont des ailes...; les coquiaux ils ont du bec... »

Peut-être, voyez-vous, si les gens d'ici avaient tenu leurs langues, au lieu d'exciter les gendarmes, je n'aurais pas fait vingt ans de bagne.

Et nous deux, quand nous avons vu que la douane nous voulait, morts ou vifs, nous aurions dû aller nous embarquer à Anvers pour l'Amérique.

Les gendarmes belges avaient l'ordre de nous arrêter. Pendant trois semaines, le temps de guérir mon frère, il a fallu vivre dans une meule de foin où, plus nous restions, plus le trou que nous agrandissions nous paraissait petit, et nous avions peur, en l'agrandissant, que tout s'écroule.

Chaque deux jours, le fermier ami nous apportait à manger et emportait le foin.

Mon frère guéri, on recommença de passer des ballots entre Tournai et Douai. Nous dormions dans les bois.

Une nuit, il faisait aussi tranquille qu'au cimetière : on n'entendait rien que l'herbe et les branches. Mon frère se lève et dit :

« On a marché. »

C'était vrai, on marchait. Il crie : « Qui va là ? »

Alors dans les arbres, tout près :

— Tire pas, Lecocq. C'est Vanderbecq !

— Qué nouvelles ?

— Je viens quère du travail. Rien à faire depuis une semaine.

Il avait déjà passé des charges pour nous.

— Bon ça ! On te donnera un ballot. Fais-toi voir. »

Et voilà des coups de fusil qui partent. Je tombe. Mon frère me prend, mais la douane et les gendarmes étaient autour de nous. Il me laisse pour s'occuper d'eux. Cela dura longtemps. Quand on m'emporta, il y avait deux douaniers et un gendarme à porter aussi.

Tous les autres juraient en parlant de mon frère qu'ils ne tenaient pas. On soigna ma jambe cassée à l'hôpital de Lille.

J'en sortis pour aller au tribunal. Le petit jeune homme qui écrivait à la fenêtre de la capitainerie, le matin où j'y brisai des vitres, témoigna. Il était très rouge et me regardait sans insolence. Je ne lui voulais pas de mal, moi, à ce petit.

Des douaniers et des gendarmes vinrent dire que la nuit de l'embûche nous avions tiré les premiers ; que mon frère avait tué un des leurs et blessé deux autres ; après, il n'avait plus blessé personne, mais tué cinq douaniers, deux gendarmes et le nommé Vanderbecq, de Flines.

Puis un douanier raconta comment il tua mon frère ; lorsqu'il passait la tête par le trou d'une tuile ôtée du toit de la maison cernée, cet homme lui mit sa balle dans le front.

Après on parla, on parla ; un avocat noir et un juge rouge. Et tout le monde immobile. Rien que ces grandes robes qui bougeaient et moi, entre deux gendarmes qui me tordaient les bras pour m'empêcher d'aller à ce douanier qui avait tué mon frère.

On me dit que j'avais vingt ans de travaux forcés à faire et je les ai faits. Vous voyez bien, monsieur, que je suis un brave homme.

— Vous n'y étiez pour rien, dit le voyageur, c'était votre frère.

— Mon frère aussi, c'était un brave homme. »

Il se remit à boire sa chope qu'il serrait très fort. Et on sentait qu'il avait envie de se battre, ce vieux.

Pierre HAMP.

ECHOS

PEINTURE

Célèbre pour sa taille elle est de plus fort coquette. Elle suit la mode et pour sa parure, il lui faut la nuance en vogue. Habillée de bronze, d'ocre ou d'argent en 1889, 1894, 1900 et 1907, elle en est à son cinquième revêtement qui sera de la couleur tango.

On repeint, en effet, la Tour Eiffel. Trente mille kilos de peinture seront nécessaires. Pour ce travail, cinquante peintres seront employés trois mois, et la note à payer s'élèvera à cent mille francs.

DES LOIS

Les célibataires de l'Etat de Massachussetts étaient inquiets. Un projet de loi venait d'être déposé, les taxant à 25 francs. Or, maintenant, ils exultent. Le comité de la chambre de cet Etat nord-américain s'est montré hostile à la proposition.

Par contre les féministes triomphent sur un autre point, la chambre ayant adopté un projet confiant à des femmes un service de police spécial pour la protection des jeunes filles.

Avis aux Don Juan et aux vieux marcheurs !

CHIENS ET CHATS

La Ligue zoophile féminine de New-York vient de faire une amusante et curieuse expérience.

Un pauvre homme, qui possédait un petit chien nouveau-né et qui ne savait trop qu'en faire, s'en débarrassa de la manière la plus humaine en l'apportant à l'hôpital de la Ligue. Là le jeune chien fut d'abord confié à une chatte, faute de chienne pour pouvoir lui donner les premiers soins maternels. La chatte, sans faire de différence entre ce jeune orphelin et ses petits à elle, l'adopta et lui prodigua la tendresse la plus efficace.

Survint une chienne qui mit bas. Aussitôt, pour soulager la chatte, on confia à la nouvelle arrivée le pauvre délaissé, qui était peut-être un de ses arrière-petits-cousins. Elle n'en voulut pas et lui témoigna une hostilité marquée. Ce que voyant le vétérinaire le rendit à la chatte qui l'accueillit, la seconde fois, avec une sympathie encore plus marquée, comme un enfant prodigue à son retour.

D'où l'on conclut que les chattes ont l'instinct maternel plus développé que les chiennes.

PUBLICITÉ PITTORESQUE

Un quotidien de l'Hérault publie cette annonce :

« Allez passer vos vacances à Poulivas-les-Flots station balnéaire. — Casino. — Hôtels confortables. — Ecuries et garages pour familles avec enfants. »

Dans le laboratoire du Nouveau-Lille

Comment nous possédons les fiches électorales du Nouveau-Lille

Dix-huit cents noms de faux-électeurs inscrits au Palais-Rihour par les falsificateurs du scrutin présidés par un maire qui joue à la vertu.

Nous avons promis à nos lecteurs de les entretenir aujourd'hui de ce que nous avons appelé le « laboratoire du Nouveau-Lille », où se mijotaient dans l'ombre, sous la haute direction de M. Binauld, les tripotages électoraux dont la découverte a provoqué l'indignation des gens propres de toutes les opinions.

Toute une série d'indications, de témoignages et de circonstances — dont une particulièrement intéressante et décisive — nous ont permis de pénétrer peu à peu les secrets les plus intéressants de l'officine de falsification et de fraude, grâce à laquelle le Maire, les Adjoints et le Conseil municipal, ont usurpé au Palais Rihour les postes auxquels ils se cramponnent, en dépit des airs de pudeur dégoûtée de M. Charles Delesalle.

Ces secrets, nous en dévoilerons à l'opinion publique tout ce qui peut être dévoilé, sans gêner le magistrat enquêteur et sans déflorer l'interpellation sur les fraudes électorales qui sera portée à la tribune du Parlement et discutée, sans doute, après la clôture de l'instruction judiciaire, sur la base des éléments fournis par cette dernière.

On comprendra que si nous nous attachons à préciser suffisamment pour éclairer l'irréligion de nos concitoyens sur les fraudes dont M. Charles Delesalle, avec une obstination sénile, s'efforce de demeurer le bénéficiaire, nous nous préoccupions de tenir dans l'ombre les informations dont la publication pourrait permettre aux fraudeusr municipaux de se précautionner d'avance contre certaines démonstrations décisives.

Nous pouvons même affirmer que nous avons tenu secrètes, — tout au moins pour l'instant, — les découvertes les plus formidablement concluantes.

Pour en revenir au laboratoire de toxicologie électorale qui nous occupe, nous voulons aujourd'hui indiquer comment nous y avons pu faire une première incursion qui a été décisive pour le succès de notre enquête.

Au lendemain de l'arrestation des frères « quatre bras » et des ouvriers belges venus à Lille pour voter pour le fils Delesalle avec les cartes envoyées en Belgique par l'administration municipale présidée par le père, nous avons fait le projet d'instituer une vaste et générale enquête sur l'ensemble des listes électorales de Lille.

UN TRAVAIL QUI AURAIT DURE 3,400 JOURS !

Notre intention était d'établir le plan d'une action à laquelle nous aurions convié le Parti Socialiste et le Parti Radical, et dont le but eut été d'éplucher les cinquante mille inscriptions électorales de Lille, pour y retrouver et pour en arracher les faux en écritures publiques qui devraient envoyer l'adjoint Binauld au bagne si la justice se distribuait aux grands de la terre avec la même prodigalité qu'aux petits.

Pour l'établissement de ce plan, nous avons fait appel aux lumières d'un ancien employé municipal au courant des travaux d'un Bureau des Elections, et voici le résumé de ses explications :

« Pour copier convenablement les listes électorales avec ses cinquante mille noms, prénoms, adresses, etc., il faut, à raison de 400 noms par jour, 125 jours de travail.

« Pour faire ensuite les deux séries de fiches indispensables au classement par quartiers et par rues, et pour les classer, il faut compter au moins 275 jours.

« Pour faire, de maison en maison, avec les difficultés rendues probables par la mauvaise volonté de certains habitants, des enquêtes sérieuses et contrôlées, il faut, à raison de 20 minutes en moyenne, par enquête et de sept heures de travail effectif par jour, (aux heures où il est possible de se présenter chez l'habitant), compter sur un produit de 20 enquêtes par jour, soit pour cinquante mille enquêtes deux mille cinq cents journées de travail.

« Il n'est pas excessif d'y ajouter vingt pour cent, pour les contre-enquêtes, les vérifications à l'étranger, les correspondances aux lieux de naissance, etc., etc., soit encore cinq cents journées.

« Cela représente déjà trois mille quatre cents journées d'employé sans compter le collationnement, les démarches à faire pour les radiations amiables ou en justice de paix. Mettez deux cents jours et le total s'élève à trois mille six cents, ce qui représente douze années de travail pour un employé.

« Pour être prêt à temps, pour la révision de février prochain, il me faut, en commençant de suite, 18 employés débrouillards. Comptez plutôt sur vingt. »

Ainsi, avec vingt employés pendant huit mois, c'est seulement au début de l'année prochaine que nous aurions pu arriver à effacer des documents électoraux officiels les faux électeurs de la Municipalité de Lille.

On comprendra que décider une entreprise de ce genre nécessitait quelque réflexion.

MAIS LA PROVIDENCE VEILLAIT SUR NOUS !

Nous en étions là de cet examen lorsque la Providence qui, comme chacun sait, s'est plutôt détournée depuis une vingtaine d'années de ceux qui l'embêtent de leurs lamentables prières pour se tourner vers ceux qui la raillent et la nient, — lorsque la Providence, disons-nous, nous a apporté — sans aucune intervention du Saint-Esprit, — une solution aimable et douce des difficultés de notre enquête.

C'était un soir, presque la nuit. D'une auto trépidante arrêtée à notre porte, dévala dans nos bureaux un personage, connu de plusieurs d'entre nous, mais dont les opinions — républicaines d'ailleurs — sont d'un rouge plutôt atténué.

« Je vous apporte du gâteau, nous expliqua-t-il d'une traite. J'aurais dû le porter chez un de vos confrères ; mais il va me le gâter. Avec vous, ça va barder. J'ai dans la voiture le paquet de saloperies du Nouveau-Lille ; mais pas pour longtemps. Il peut découcher, mais c'est le maximum.

« Copiez tout ce que vous voulez ; prenez des notes ; débrouillez-vous, mais dare-dare. Il faut que je reporte l'enfant : j'attends après ».

UN MYSTÉRIEUX ARRIVAGE DES FICHES DU NOUVEAU-LILLE

On croyait à une blague ! Mais quand on examina « l'enfant », on faillit se trouver mal !

Ah ! les belles fiches ! Là, sous nos yeux, tous les noms — ou presque — des électeurs fabriqués par la bande à Binauld ! Et avec les adresses, s'il vous plaît, les bonnes adresses qui nous tendaient les bras, nous disant : « C'est dans telle rue, à tel numéro et non à côté, que vous trouverez le produit incestueux de Billaert et de Binauld, fondé de pouvoir de Ch. Delesalle ».

Ah ! mes enfants, ce qu'on a trimé après avoir déniché du lit quelques bons copistes amis qui prêtèrent le serment du silence !

En trois heures, tout était relevé, tant bien que mal, et l'envoyé du ciel s'éloignait avec son précieux fardeau, sans avoir voulu nous dévoiler comment, dans le désarroi du moment, les faux monnayeurs électoraux du Nouveau-Lille avaient pu laisser s'évader de la sorte le trésor de leur laboratoire.

A neuf heures, le lendemain matin, on contrôlait déjà dans diverses rues l'inexistence des noms signalés ; on en constatait d'autre part l'existence sur les listes électorales et, tout étant reconnu exact, nous pouvions, — sans crainte d'être mis en demeure de prouver — attester que des centaines et des centaines de cartes électorales, criminellement fausses, avaient été utilisées par les quatre-bras et autres belges arrêtés ou en fuite.

Voilà comment, en si peu de temps, à la confusion de la Municipalité faussaire — toute entière, maire, adjoints et conseillers — faussaire par action, par complicité ou par recel, voilà comment, à la joie des citoyens honnêtes, nous avons pu en quelques jours, publier une liste de cent noms, sui-